



Remboursement des compétitions

0. Généralités

Les remboursements concernent uniquement les joueurs licenciés au club pour la saison concernant la compétition visée.

Aucun remboursement de frais de bouche quelque soit la compétition.

Le remboursement des frais kilométriques le cas échéant se fait depuis l'adresse du Gymnase P. Toupiac. Une demande préalable par mail 30 jours avant la date de la compétition à tresorerie@gradignan-badminton.fr doit être faite et validée par le Bureau. Remboursement au barème des indemnités kilométriques adopté.

1. Tournois Individuels

5 inscriptions offertes dans la limite de 115€ par joueur. Aucun remboursement des frais kilométriques.

2. Championnats

Inscriptions offertes.

Remboursement possible des frais kilométriques si le déplacement est supérieur à 300km.

Autre remboursement exceptionnel sur décision du Bureau sur demande préalable par mail à tresorerie@gradignan-badminton.fr 30 jours avant la date de la compétition et validé par le Bureau.

3. Compétitions organisés par le club

Inscriptions offertes aux compétitions officielles organisées par l'association (lorsqu'elle gère les inscriptions).

4. Tournoi par équipes : Interclubs

Inscriptions offertes.

Remboursement possible des frais kilométriques si le déplacement est supérieur à 200km.

5. Tournois par équipes : Autres

Aucun remboursement.